CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52263** **VALABLE JUSQU'AU** **20/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2000

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 51 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE 433217049 433217049

Siret : 433 217 049 00017

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 9139201-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10376075004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10376075004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ENTREPRISE AZUREENNE DE TRAVAUX

Sigle : ENATRA

13 ROUTE DU CIMETIERE DE L'EST
L'ARIANE
06000 NICE

Téléphone : 04 97 00 00 40 **Fax :** 04 97 00 01 44

Portable : 06 80 25 53 02

Responsabilité légale :
FIORUCCI OLIVIER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : enatra@wanadoo.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 532 091 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	9	28/04/2026
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	15	28/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 08:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.